

# SAUVONS NOS HAIES!



## POURQUOI CETTE CAMPAGNE

Depuis les années 1950, 70% des haies, ces alignements d'arbres et d'arbustes qui dessinent les paysages français, ont disparu, soit 1,4 million de kilomètres. Non seulement la destruction des haies se poursuit (15% du bocage a été détruit entre 2006 et 2021) mais elle s'accélère !

Depuis 2017, le nombre de kilomètres de haies détruites a doublé en passant de 11 500 km par an entre 2010 et 2014 à 23 500 km par an entre 2017 et 2021.

Les raisons de ces destructions sont nombreuses et sont très souvent liées à l'industrialisation de l'agriculture. Dans les années 1950, des politiques de remembrement ont été lancées : elles consistent à regrouper des terres éparpillées pour créer de plus grandes parcelles. Elles ont été encouragées par la Politique Agricole Commune européenne (PAC) qui, depuis ses débuts, a favorisé les plus grandes exploitations et a longtemps été défavorable aux arbres.

L'augmentation de la taille des engins agricoles a également causé l'arrachage de haies pour faciliter leur passage.

Les haies représentent aujourd'hui une charge de travail et un coût d'entretien qui pèsent sur les agriculteurs, principaux gestionnaires de haies.

La PAC a incité à la protection des haies à partir des années 1990, et vise désormais à interdire leur arrachage. Mais ces nouvelles dispositions ne suffisent pas à freiner la destruction des haies car elles sont trop complexes et, de fait, pas ou peu appliquées.



La destruction des habitats et la transformation des écosystèmes naturels par l'humain et ses activités sont une des principales causes de l'effondrement de la biodiversité. **Qui dit destruction de haies, dit disparition de l'habitat de nombreuses espèces**, oiseaux, insectes, mammifères, batraciens. En 30 ans, la disparition des haies a contribué au déclin de 30% des populations d'oiseaux communs.

Parce que **les haies sont de véritables réservoirs de biodiversité**, elles renferment une faune et une flore riches et sont des lieux de reproduction, de repos et d'alimentation pour de nombreuses espèces. Mais ce n'est pas tout ! Elles assurent une continuité écologique entre des espaces plus sauvages, essentielle au fonctionnement, à la stabilité et à la résilience

des écosystèmes. Elles luttent également contre le dérèglement climatique par le captage et le stockage du carbone, régulent les températures, font office de brise-vent, luttent contre l'érosion des sols. Enfin, elles drainent et filtrent l'eau et participent ainsi à lutter contre les sécheresses et les inondations.

Les haies représentent également des atouts pour l'agriculture, par les services écosystémiques qu'elles offrent : meilleur rendement des cultures, accueil des pollinisateurs, hébergement d'une biodiversité qui s'attaque aux parasites (baisse de l'usage de pesticides), ombrage pour les animaux d'élevage, production de fourrage d'appoint et de litière...

**URGENT**

Signez et renvoyez la carte pétition à Agir pour l'Environnement (11 rue du Cher - 75020 Paris) avant le 31 décembre 2023.

**agir**  
POUR  
L'ENVIRONNEMENT



# DE L'IMPORTANCE DE LA PROTECTION DES HAIES



**Il est donc primordial de protéger les haies existantes et de tout faire pour empêcher leur arrachage.**

Ces dernières années, les programmes de replantation se sont multipliés : volonté politique et moyens financiers sont là, et c'est une bonne chose. Les plantations permettent de restaurer les haies dégradées ou d'en recréer là où elles ont disparu. Mais les moyens pour lutter contre la destruction des haies sont bien moindres, voire dérisoires ! On estime que chaque année 3 500 km de haies sont plantés... Comparés aux 23 500 km qui sont détruits dans le même temps, le calcul est simple et montre que **les plantations ne suffisent pas à compenser les pertes.**

Au delà de l'aspect quantitatif et comptable, il faut souligner que la « valeur » des haies détruites est incomparable à celle de jeunes plantations : il faudra de longues années

pour qu'une nouvelle haie plantée soit aussi « accueillante » pour la biodiversité et rende les mêmes services écosystémiques qu'une haie « ancienne », qui est donc irremplaçable.

Il ne faut pas oublier non plus que **plus un arbre est vieux plus il stocke de carbone**, par rapport à un jeune plant. **Dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, protéger les arbres et les haies existantes est primordial.**

De plus, le changement climatique augmente le risque de mortalité des jeunes plants, notamment avec les sécheresses à répétition et les conditions climatiques plus difficiles qu'il engendre.



## STOPP'HAIE LES PESTICIDES

Il est temps de changer notre regard sur les haies : elles

sont encore utilisées comme des mesures de protection entre les zones d'épandage de pesticides et les lieux accueillant un public fragile (écoles, maisons de retraites...). Or, les haies ne sont pas des zones tampon, ce sont des **réservoirs de biodiversité** qui accueillent une faune et une flore vulnérables et sensibles aux pesticides et qui doivent donc en être protégées, au même titre que les points d'eau\*.

Agir pour l'Environnement demande donc que soient redéfinis les périmètres d'épandage de pesticides, pour tenir compte des haies, avec l'interdiction de l'épandage des pesticides classés « cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction » de catégories 1 et 2 à 10 mètres des haies.



## PATRIMOINE FRANÇ'HAIE

Les haies font partie du patrimoine français, tant sur le plan naturel que culturel : l'identité des paysages de nombreux départements est marquée par les haies. C'est pourquoi, Agir pour l'Environnement propose que les linéaires de haies des paysages français soient inscrits dans l'inventaire national du patrimoine naturel ainsi qu'au patrimoine mondial de l'UNESCO.



## DANS L'ACTUALIT'HAIE

Agir pour l'Environnement apporte son soutien à l'Afac-Agroforesteries et à son Appel de la Haie. Cette association de valorisation des arbres hors forêts appelle à un grand plan national pour les haies avec trois priorités indissociables : valoriser les haies pour les agriculteurs et les territoires, protéger les haies et doubler le linéaire de haies à l'horizon 2050.

La Stratégie Nationale Biodiversité 2030 dévoilée en juillet 2023 prévoit une mesure pour « favoriser les haies ». Agir pour l'Environnement salue l'existence de cette mesure mais la juge insuffisante. L'objectif de ralentir les phénomènes d'arrachage des haies n'est pas assez ambitieux : l'heure n'est plus au ralentissement mais à l'arrêt complet de leur destruction !



## OBJECTIF : ZÉRO LINEAIRE DÉTRUIT

Parce qu'il est essentiel de faire reconnaître auprès du grand public et des acteurs de terrain le rôle essentiel des haies pour la biodiversité, la lutte contre le changement climatique et une agriculture respectueuse de l'environnement, **les haies doivent être nommées « grande cause nationale »**, pour assurer leur reconnaissance et leur protection.

Parce que la protection des haies existantes est une priorité, **Agir pour l'Environnement demande une réglementation interdisant totalement la destruction, l'arrachage et l'arasement des haies**, ainsi qu'une échelle de sanction dissuasive en cas de non-respect de celle-ci.

Parce qu'il est primordial d'accompagner celles et ceux qui gèrent les haies aujourd'hui dans la charge de travail et le coût que cela représente, **Agir pour l'Environnement demande un soutien financier significatif pour les agriculteurs**, principaux gestionnaires des haies : incitation financière et fiscale au maintien et à l'entretien des haies existantes (crédits d'impôts, subventions, matériel mis à disposition par les collectivités, éventail des outils est large).

**CONSULTER LES SOURCES CITÉES DANS CE DOCUMENT**

<https://qrco.de/bePp6g>



## NOS DEMANDES

1

Désigner les haies comme « grande cause nationale »

2

Édicter une réglementation **interdisant la destruction, l'arrachage et l'arasement des haies** et établissant une échelle de sanction dissuasive.

3

**Soutenir financièrement les agriculteurs**, principaux gestionnaires des haies via des incitations financières au maintien et à l'entretien des haies existantes.

4

**Interdire l'épandage des pesticides** classés « cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction » de catégories 1 et 2 à 10 mètres des haies.

\*Arrêté du 4 mai 2017 interdisant toute utilisation de pesticides en bordure des points d'eau figurant à l'article L. 215-7-1 du Code de l'environnement.

# COMMENT AGIR ?

## ➔ J'AGIS POUR L'ENVIRONNEMENT

- J'ai participé à la campagne « **Sauvons nos haies !** »
- Je commande gratuitement ..... exemplaire(s) de la campagne « **Sauvons nos haies !** »

## ➔ JE SOUTIENS AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT

Afin de couvrir les frais engagés par la diffusion de cette campagne imprimée à 100 000 exemplaires,

Je verse ponctuellement :  10 euros  25 euros  50 euros  Autre : .....

Je verse chaque mois :  2 euros  5 euros  10 euros  Autre : .....

À partir d'un **don ponctuel de 50€** ou **don mensuel de 10€**, je souhaite recevoir au choix :

- Le livre « **Planter un arbre et créer une forêt - Je passe à l'acte** »



- Le livre « **L'homme qui savait les arbres** » de Thomas Brail



À partir de 10€ de don sur l'année, vous pouvez devenir adhérent. Si vous ne le souhaitez pas, cochez la case ci-contre

## ➔ VOS COORDONNÉES Merci d'écrire en lettres capitales

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :  Ville :

Email :

**Coupon réponse à envoyer à Agir pour l'Environnement - 11 rue du Cher - 75020 Paris**

Ponctuels ou réguliers, vos dons sont déductibles de vos impôts à hauteur de **66% de la somme versée**. C'est ainsi qu'un don de 50 € ne vous coûtera en réalité « que » 17 € après déduction fiscale.

**À l'attention du ministre de l'Agriculture, du ministre de l'Écologie,  
de la secrétaire d'État chargée de la Biodiversité,**  
(carte-réponse à envoyer à :  
« Agir pour l'Environnement - 11 rue du Cher - 75020 Paris »  
qui la remettra officiellement aux ministres)

# SOUTENEZ NOTRE CAMPAGNE

## Optez pour le prélèvement automatique mensuel

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, un montant de ..... € par mois.

Pour suspendre le prélèvement, il me suffit de le faire savoir par simple demande écrite à « Agir pour l'Environnement »

N° national d'émetteur : 539277

### Établissement teneur du compte à débiter

Nom de votre agence bancaire ou CCP :

Adresse :

Code postal :  Ville :

### Titulaire du compte (indiquez ci-dessous votre adresse et merci d'écrire en lettres capitales)

Nom :  Prénom :

Adresse :

Code postal :  Ville :

### Compte à débiter (voir votre RIB ou RIP et merci d'écrire en lettres capitales)

IBAN :

**NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER** : Réf. 539277.0002841020006481 / Agir pour l'Environnement - 11, rue du Cher - 75020 Paris

Date :

Signature :

Joindre  
un RIB  
ou un RIP



[contact@agirpourenvironnement.org](mailto:contact@agirpourenvironnement.org)



[www.agirpourenvironnement.org](http://www.agirpourenvironnement.org)

Imprimé sur papier recyclé



## SAUVONS NOS HAIES !

Monsieur le ministre de l'Agriculture, Monsieur le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Madame la secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargée de la Biodiversité,

La liste des bienfaits des haies est longue : importance capitale pour la biodiversité, lutte contre le changement climatique, atout pour l'agriculture, pour le cycle de l'eau, contre les catastrophes naturelles...

Malgré cela, **les haies continuent d'être massivement détruites en France** : 23 500 km tous les ans, d'après le rapport qui vous a été remis, Monsieur le ministre de l'Agriculture.

Des programmes de plantation ont été lancés mais cela ne suffit pas à compenser les pertes, tant quantitativement, que qualitativement puisqu'une jeune haie n'a pas les mêmes qualités qu'une haie ancienne et gérée durablement.

### POUR PROTÉGER LES HAIES DE FUTURES DESTRUCTIONS, NOUS VOUS DEMANDONS :

- De désigner les haies comme « grande cause nationale » ;
- D'édicter **une réglementation interdisant la destruction, l'arrachage et l'arasement des haies** et établissant une échelle de sanction dissuasive ;
- De **soutenir financièrement les agriculteurs**, principaux gestionnaires des haies via des incitations fiscales au maintien et à l'entretien des haies existantes ;
- D'**interdire l'épandage des pesticides** classés « cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction » de catégories 1 et 2 à 10 mètres des haies.

Comptant sur votre écoute et votre engagement, je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre de l'Agriculture, Monsieur le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Madame la secrétaire d'État chargée de la Biodiversité, l'expression de mes salutations respectueuses.

### EXPÉDITEUR. TRICE

NOM, PRÉNOM

ADRESSE

COURRIEL

SIGNATURE